



# ORGANISATION DE SESSIONS DE DEGRE 1 CAHIER DES CHARGES

## Le centre équestre d'accueil s'engage à :

- Garantir que les examens se déroulent conformément au règlement fédéral des Degrés ([http://www.ffe.com/33/172/File//2009/Degres\\_2009\\_general\\_D1\\_D2\\_090401.pdf](http://www.ffe.com/33/172/File//2009/Degres_2009_general_D1_D2_090401.pdf))
- Organiser le passage des 4 tests
- Infrastructures, matériel
  - mettre à disposition une salle avec tables et chaises pour le test de connaissances
  - proposer des aires d'évolutions préparées (lissage, hersage...) sécurisées :
    - terrain de type PTV ou spring garden ou carrière+terrain extérieur
    - aire de pansage et d'attache
    - zone délimitée pour la présentation en main et la longe
  - mettre à disposition du matériel adapté et en nombre suffisant :
    - barres, cônes, obstacles en nombre suffisant pour proposer les 20 contrats
    - bâche ou passerelle
- Accueil des candidats
  - disposer d'un parking permettant de garer les véhicules de transport des chevaux
  - proposer si possible la location de boxes pour la journée
  - mettre à disposition l'aire de douche pour les chevaux
  - proposer si possible des repas ou en-cas ou, à défaut, un lieu proche où déjeuner
- Organisation de la session et déroulement des épreuves
  - proposer les dates de la session au CRE au moins 3 mois avant sa tenue afin que la DUSE soit faite à la FFE et que la session soit inscrite sur le calendrier publié sur le site du CRE
  - proposer un jury, présidé par la CTR, d'enseignants diplômés (BPJEPS / BEES1 / BEES2)
  - préparer et afficher un ordre de passage et des horaires pour les candidats
  - mettre en place l'ensemble des tests (notamment le parcours comprenant les 20 contrats)

## En contrepartie, la commission Formation/Examens fournit au centre organisateur :

- une subvention de 150 euro
- le reversement des droits d'inscription des candidats (5 euro pour un test, 15 euro pour 2 tests et plus)
- la prise en charge des frais de déplacement et de restauration des examinateurs extérieurs au club organisateur (à condition de présenter l'imprimé de remboursement et les justificatifs)
- les protocoles d'évaluation, le PV d'examen et la gestion de la validation des résultats à la FFE
- le questionnaire du test de connaissances